



**HAL**  
open science

**Politique, jansénisme et sociabilité dans le Comminges  
du Grand Siècle. L'amitié entre Gilbert de Choiseul,  
évêque de Comminges, et Simon Arnauld de Pomponne  
(1659-1662)**

Rémi Mathis

► **To cite this version:**

Rémi Mathis. Politique, jansénisme et sociabilité dans le Comminges du Grand Siècle. L'amitié entre Gilbert de Choiseul, évêque de Comminges, et Simon Arnauld de Pomponne (1659-1662). *Revue de Comminges*, 2011, 127 (2011-2), pp.330-358. halshs-00684222

**HAL Id: halshs-00684222**

**<https://shs.hal.science/halshs-00684222>**

Submitted on 30 Mar 2012

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Politique, jansénisme et sociabilité dans le Comminges du Grand Siècle

## L'amitié entre Gilbert de Choiseul, évêque de Comminges, et Simon Arnauld de Pomponne (1659-1662)

Publié sous licence Creative Commons CC-BY-SA

Je n'ai, pour faire connaître ses admirables qualités, qu'à dire [...] que sa science, son zèle et la sainteté de sa conduite dans les fonctions de son ministère font voir dans ce grand évêque un véritable successeur des apôtres ; et qu'il a tant d'humilité, de douceur et de modestie, qu'il semble que ce soient comme autant de voiles dont il se sert pour cacher l'éclat de ses vertus<sup>1</sup>.

L'homme dont parle l'écrivain et traducteur janséniste Arnauld d'Andilly sur un ton où la dithyrambe ne le cède qu'à l'emphase est Gilbert de Choiseul Du Plessis-Praslin, évêque du petit diocèse pyrénéen de Comminges.

On sait combien la pensée janséniste accorde d'importance à l'évêque, considéré comme la pierre angulaire de l'Église catholique voire – ainsi que le dénoncent les Jésuites – comme un pape aux petits pieds dans son diocèse. Plusieurs grandes figures sont venues prendre place au panthéon des évêques exemplaires, capables de rénover les cadres des institutions diocésaines par une politique active, tout en prêchant l'exemple. Parmi eux, certains font pratiquement figures de saints pour les partisans de Port-Royal, comme l'évêque d'Alet, Nicolas Pavillon, ou celui d'Angers, Henri Arnauld<sup>2</sup>. Gilbert de Choiseul prend sans conteste sa part des louanges que l'on peut lire dans la geste janséniste. Son action dans les deux diocèses qu'il administre au cours de sa carrière, sa piété, son influence d'homme de Cour, son éloquence de prédicateur et la qualité de sa plume lors de la rédaction des oraisons

---

<sup>1</sup> ARNAULD D'ANDILLY Robert, *Mémoires*, éd. R. Pouzet, Paris, Honoré Champion, 2008, p. 320. Frère d'Antoine Arnauld, le théologien janséniste, et père de Simon Arnauld de Pomponne, secrétaire d'État des Affaires étrangères de Louis XIV, Robert Arnauld d'Andilly est conseiller d'État et mène diverses missions au service du roi jusqu'en 1644-1645. Il décide alors de se retirer à Port-Royal où il traduit des ouvrages religieux et s'occupe des jardins de l'abbaye. Il rédige ses mémoires en 1666-1667 à la demande de son fils Pomponne et meurt en 1674.

<sup>2</sup> BONNOT Isabelle, *Hérétique ou saint ? Henry Arnauld, évêque janséniste d'Angers*, Paris, Nouvelles éditions latines, 1983.

funèbres du prince de Conti ou de la duchesse de Longueville en font un modèle et une des grandes figures du jansénisme religieux. Pourtant, Choiseul ne fut pas qu'un homme de la Réforme catholique et son œuvre religieuse n'aurait sans doute pas pu se développer sans des qualités beaucoup plus mondaines.

L'existence d'un jansénisme mondain est bien attesté par la diffusion de la pensée augustinienne dans la très haute noblesse (ducs de Liancourt, de La Rochefoucauld, de Luynes et de Chevreuse, etc.) et dans une partie de la robe parisienne et provinciale. À travers la relation amicale qu'entretiennent l'évêque de Comminges et le jeune Simon Arnauld, nous voulons montrer combien jansénismes intra et extra mondains sont inextricablement liés, tant les réseaux de sociabilité possèdent de ramifications s'appuyant à la fois sur des fondements religieux, politiques, familiaux et simplement amicaux. En plus de son intérêt littéraire et esthétique, le corpus que nous éditons ici permet de se rapprocher au plus près de ces relations complexes et de comprendre leurs articulations.

L'évêque appartient à une maison de la haute noblesse champenoise. Deux enfants naissent, à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, de Ferry Ier de Choiseul : Charles, marquis de Praslin et maréchal de France et Ferry II. Charles est notamment le père d'Élisabeth (1610-1677), qui épouse en 1642 Henri de Guénégaud, s<sup>r</sup> Du Plessis et qu'on connaît généralement sous le nom de Madame Du Plessis-Guénégaud. Ferry II est à la fois le père de César, comte Du Plessis-Praslin, nommé maréchal de France en 1645 puis duc et pair en 1665, gloire de la famille et de Gilbert, destiné à l'Église<sup>3</sup>.

Fils cadet et, de ce fait, voué à l'Église, Gilbert naît en 1613<sup>4</sup>. L'influence de sa famille lui permet d'obtenir assez jeune la commende de quatre abbayes au diocèse de Troyes. Bon orateur, il prêche régulièrement, est présenté à la reine par l'évêque de Beauvais Augustin Potier de Blancmesnil et, lors d'un sermon, est remarqué par l'évêque de Comminges, Hugues de Labatut, de passage à Paris. Ce dernier entreprend de faire de lui son coadjuteur mais meurt en février 1644 avant d'avoir mené à bien ce projet. La reine mère le nomme néanmoins évêque de Comminges et, le temps de recevoir ses bulles, Gilbert de Choiseul entre à Saint-Bertrand le 9 août 1646. Il s'installe peu après au château d'Alan<sup>5</sup>, où

---

<sup>3</sup> LESAULNIER Jean et McKENNA Antony (dir.), *Dictionnaire de Port-Royal*, Paris, Honoré Champion, 2004, p. 270 (art. de Jean Mesnard).

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 271-272 (art. de Germaine Grébil) et surtout DESMONS F., *L'épiscopat de Gilbert de Choiseul (1671-1689)*, Tournai, Casterman, 1907 (Annales de la société historique et archéologique de Tournai nouv. série, t. 11), part. p. 17-38.

<sup>5</sup> Alan, Haute-Garonne, cant. Aurignac.

se trouve le palais épiscopal. Si le diocèse est pauvre et excentré, sa position limitrophe<sup>6</sup> d'une Espagne alors en guerre contre la France en fait un enjeu important, qui marque la confiance que le pouvoir royal accorde alors au nouvel évêque.

Choiseul tente dès lors d'appliquer les décisions du concile de Trente et fait rapidement figure de parangon de l'évêque de la Réforme catholique, à la suite de Nicolas Pavillon, son voisin d'Alet, qu'il prend pour modèle. Résidant dans son diocèse, il entreprend de nombreuses visites pastorales, apporte assistance aux populations, rénove la discipline ecclésiastique. Gallican, il appuie sur les droits des évêques vis-à-vis du pape ; rigoriste, il se rapproche des jansénistes. Dès 1650, il s'oppose à l'intention d'un certain nombre d'évêques français de demander l'intervention du pape pour déterminer le caractère hérétique des « cinq propositions » censées avoir été tirées de l'*Augustinus* de Jansenius. Quand le pape envoie finalement la bulle *Cum occasione* qui relance la polémique janséniste en condamnant ces cinq propositions (31 mai 1653), Choiseul ne la publie qu'accompagnée de l'ordonnance d'Alan, qui en réduit considérablement la portée. En 1658, il retrouve les évêques de Couserans, de Pamiers, de Bazas et d'Alet. Ensembles, ils rédigent une *Censure de l'apologie des casuistes*, charge contre les Jésuites qui est condamnée par le pape dès l'année suivante (lettre 1). Et quand Antoine Arnauld, le théologien, est appelé en Sorbonne à l'hiver 1655-1656, Choiseul fait partie des quelques membres de l'Assemblée du clergé qui votent contre la condamnation. La même année 1656, il se trouve à Port-Royal lors du miracle de la Sainte-Épine, qui le marque profondément. S'il n'est pas au premier rang de la lutte, s'il ne possède pas la radicalité d'un Arnauld ou d'un Pavillon, Choiseul fait indéniablement partie des amis de Port-Royal, de ces quelques évêques suffisamment actifs au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle pour marquer l'Église de France du sceau du rigorisme.

C'est dans le feu de ses luttes qu'il a eu l'occasion de rencontrer Simon Arnauld – connu sous le nom de Pomponne à partir de son mariage en 1660. Encore qu'il soit laïc et que sa carrière au service du roi soit loin de lui permettre de mener une vie de saint, Simon Arnauld appartient à la plus célèbre famille janséniste, dont le nom reste lié à l'abbaye de Port-Royal, et se définit sans ambiguïté tout au long de sa vie comme lui-même janséniste. On ne s'étonne donc pas que les lettres traitent souvent de sujets religieux ou, tout du moins, soient nourries de culture augustinienne. Les querelles auxquelles Choiseul a pris part apparaissent parfois, notamment la censure qu'il a rédigée d'un livre destiné à glorifier la casuistique jésuite et à dénoncer les menées jansénistes, ce qui est l'occasion de vilipender les

---

<sup>6</sup> Le val d'Aran appartient au royaume d'Aragon, tout en relevant du diocèse de Comminges.

ennemis communs, tels que l'archevêque de Toulouse, proche de la Compagnie (lettre 1). Considéré par le roi, Choiseul espère obtenir l'apaisement des querelles religieuses et ne manque pas d'informer Pomponne de ses actions dans ce sens (lettre 10). Enfin, au-delà des querelles religieuses et des prises de position théologiques, l'éloquence du prédicateur se déploie en des occasions particulières. L'évêque tente ainsi d'offrir une consolation toute chrétienne aux parents affligés par la mort de leur petite fille (lettre 11). Ces considérations religieuses s'adressent bien sûr à l'ami mais tout autant au fils d'Arnauld d'Andilly : ce dernier, père de Pomponne sur lequel il a eu une influence considérable, Solitaire de Port-Royal à la piété modèle, apparaît comme une figure tutélaire dont l'ombre plane sans cesse sur la relation amicale qu'entretiennent les deux hommes (lettres 1, 2, 3, 4, 5, 8).

Il serait néanmoins illusoire d'uniquement considérer cette relation comme celle de deux jansénistes. À se borner aux critères religieux pour définir des groupes sociaux, on risque de perdre de vue certaines caractéristiques de ces groupes. Car divers réseaux viennent s'entrecroiser, s'entrelacer et influencer les uns sur les autres, si bien que la nature même de ces groupes devient difficile à définir. On ne sait plus si telle compagnie trouve sa cohérence dans des critères religieux, politiques ou simplement mondains. En fait, il faut se garder de vouloir à tout prix trouver une pureté dans les relations entre hommes et convenir que les liens sont complexes et se laissent malaisément réduire à des formalisations simplificatrices. Le jansénisme ne suffit pas à épuiser la relation de Choiseul et de Pomponne, entre autre parce que certains réseaux jansénistes se trouvent inextricablement liés à d'autres réseaux, possédant, eux, des ressorts politiques ou mondains.

Remarquons ainsi que les cousines germaines de l'évêque de Comminges fréquentent elles aussi les milieux liés au jansénisme. La marquise de Raffetot place plusieurs de ses enfants aux Petites Écoles avant de se retirer à Port-Royal. La sœur de cette dernière, Madame Du Plessis-Guénégaud, influe grandement sur le devenir de l'évêque de Comminges. Née Élisabeth de Choiseul, elle épouse en 1642 Henri de Guénégaud, s<sup>r</sup> Du Plessis-Belleville, alors trésorier de l'Épargne. Ce dernier s'éloigne du milieu de la finance en 1643 en achetant la charge de secrétaire d'État de la Maison du roi<sup>7</sup>. Extrêmement brillante, Mme Du Plessis reçoit à Paris et convie ses amis à la campagne.

C'est entre autre par ce biais que Gilbert a partie liée avec la famille Arnauld. Chez sa cousine – à l'hôtel de Nevers et dans son château de Fresnes, tous deux récemment rénovés

---

<sup>7</sup> MAYER Denise, « Madame Du Plessis-Guénégaud, née Elisabeth de Choiseul (1610-1677) » dans *XVII<sup>e</sup> siècle*, 1987, p. 173-186.

par Mansart – il rencontre notamment Robert Arnauld d’Andilly et son fils Arnauld de Pomponne, alors jeune homme longtemps intendant d’armées, qui vient de connaître une première expérience dans la diplomatie, auprès des ducs de Savoie et de Mantoue<sup>8</sup>.

Il s’agit de hauts lieux de la préciosité littéraire, où l’on peut croiser Madame de Sévigné, Madame de La Fayette ou La Rochefoucauld<sup>9</sup>. On y cultive la conversation, on y écrit des petits vers. La mondanité participe pleinement de la relation entre Choiseul et Pomponne. En souvenir de ces soirées, l’évêque utilise à plusieurs reprises le nom précieux que la petite société donne au second : les lettres sont parfois adressées à un « Céli-damant » que l’on croirait plutôt sorti des romans de Mademoiselle de Scudéry que des austères solitudes de Port-Royal (lettres 2 et 7). On le voit encore promettre l’envoi d’une historiette à son correspondant (lettre 1).

En dehors de ces fréquentations nées dans ces compagnies que l’on n’appelle pas encore des salons, relations amicales et familiales constituent encore une bonne partie de la correspondance entre les deux hommes. Pomponne ne manque pas de prendre des nouvelles de la grave maladie du comte Du Plessis, neveu de l’évêque (lettres 3, 4, 5, 6) tandis qu’à l’inverse, Choiseul présente ses hommages aux Feuquières, cousins et amis de Pomponne<sup>10</sup> (lettre 7). Il se réjouit surtout du mariage de ce dernier au printemps de 1660, occasion pour lui de quelques phrases où une aimable tendresse badine (lettre 8) marque mieux son amitié que les protestations rhétoriques qui émaillent la plupart des lettres (lettres 1, 2, 3, 4, 5, etc.).

Mais la fréquentation de Madame Du Plessis-Guénégaud n’aboutit pas qu’à l’amour des petits vers et des beaux esprits. L’hôtel de Nevers est connu pour être un lieu où l’on ne cache pas son amitié pour le surintendant Fouquet. Amitiés politiques et rapports de clientèles viennent donc encore complexifier les réseaux dans lesquels sont compris Choiseul et Pomponne. Les deux hommes partagent l’honneur d’être considérés par Fouquet (lettres 2, 3)

---

<sup>8</sup> Sur Pomponne, nous nous permettons de renvoyer à notre thèse de l’École des chartes : MATHIS Rémi, *Simon Arnauld de Pomponne (1618-1699), secrétaire d’État des Affaires étrangères de Louis XIV*, thèse pour le diplôme d’archiviste paléographe, 2 vol. dactyl., 2007, résumé dans *Positions des thèses...*, Paris, École des chartes, 2007, p. 133-141. Nous poursuivons actuellement ce travail de recherche dans le cadre d’une thèse de doctorat à l’université de Paris-Sorbonne.

<sup>9</sup> Les Arnauld – le futur Pomponne mais également Arnauld d’Andilly et Henry Arnauld, futur évêque d’Angers – ont été parmi les hôtes du salon de Mme de Rambouillet. Voir LESAULNIER Jean, « Les Arnauld à l’hôtel de Rambouillet » dans *Images de Port-Royal*, Paris, Nolin, 2002, p. 45-62 et MATHIS Rémi, « Un Arnauld à l’hôtel de Rambouillet. Note sur un poème inconnu d’Henri Arnauld, évêque janséniste d’Angers » dans *XVII<sup>e</sup> siècle*, 2008-4, p. 725-730.

<sup>10</sup> Amitié encore augmentée par les liens avec les Gramont. Choiseul connaît bien les membres de cette famille originaire du Béarn, qu’il fréquente notamment lors des états de Languedoc. Pomponne entretient des liens privilégiés avec plusieurs membres de cette famille car son cousin Isaac de Feuquières a épousé la sœur du duc Antoine de Gramont.

et par son frère, évêque d'Agde – par ailleurs de tendance janséniste (lettres 1, 3). Aussi, quand Pomponne est entraîné dans le disgrâce du surintendant et envoyé en exil à Verdun, Choiseul lui écrit une lettre pleine de commisération (lettre 9) : cette disgrâce n'interrompt pas leur correspondance, bien au contraire, l'évêque prend prétexte d'un voyage de Pomponne pour l'engager à se rapprocher de Paris pour passer le voir (lettre 10).

Au-delà de la fidélité pour le surintendant disgracié, les missives que les deux hommes s'échangent jouent leur rôle traditionnel de vecteur des informations importantes, relatant respectivement les événements qui se passent à la Cour et dans le lointain Languedoc. Pomponne informe ainsi son correspondant de la mort de Gaston d'Orléans et du raccommodement entre le prince de Condé et le roi (lettre 5). Choiseul, lui, avertit Pomponne de l'arrivée de la Cour dans le Sud ou des négociations qui se sont engagées entre Mazarin et Luis de Haro (lettre 8), après que Simon lui a fait part de l'impossibilité de sa part de venir au mariage du roi à Saint-Jean-de-Luz (lettre 5). Mais ce sont surtout des événements locaux – mais dont les répercussions dépassent le cadre de la province – que Choiseul rapporte à son lecteur. La question des états du Languedoc revient ainsi périodiquement dans les lettres de l'évêque. Avant même leur ouverture, Choiseul fait part à Simon Arnauld de craintes<sup>11</sup> sur les demandes à attendre du pouvoir royal, angoisses qui ne se révèlent que trop vite bien réelles : au lendemain de la paix des Pyrénées, Mazarin cherche à renflouer les caisses d'un État vidées par vingt-cinq ans de guerre. Les provinces sont mises à contribution d'une manière violente, et sous la menace d'une réforme fiscale qui transformerait le Languedoc en pays d'élection, comme il en a été du Dauphiné (1628) ou en Guyenne (1603-1622) quelques années auparavant. À cet égard, l'épisode de la fausse négociation entre Gramont et Mazarin (lettre 2) est représentatif de l'affirmation de l'État fiscal et absolu en ce milieu de XVII<sup>e</sup> siècle.

Le corpus limité que nous proposons à la curiosité du lecteur nous semble exemplaire à plusieurs égards. Il s'agit certes d'une correspondance lacunaire – comme le sont presque toujours les correspondances du temps, où il était très rare de conserver les lettres reçues – mais de première importance en ce qu'elle mêle en un temps très court des préoccupations très diverses.

Ces lettres sont ainsi représentatives d'un jansénisme mondain auquel certains hommes d'Église ne sont eux-mêmes pas étrangers. Gilbert de Choiseul fait figure de prélat

---

<sup>11</sup> Lettre 1 : Tout le monde croit qu'on nous demandera des choses immenses mais j'espère que, quand Son Eminence conestra de plus près la misere des peuples, les choses iront plus doucement.

de sensibilité janséniste, mais sans jamais s'aliéner la Cour ni le pouvoir royal. Bien au contraire, pendant près de six ans, il s'emploie à modérer les querelles religieuses et son action est prépondérante pour l'obtention de la Paix de l'Église qui apaise les relations entre le pape, le roi et les jansénistes. Ainsi, en 1663, le roi lui ordonne de travailler à la réduction des contestations jansénistes en trouvant un terrain d'entente afin d'arriver à un apaisement des tensions dans l'Église de France<sup>12</sup>. La confiance que lui voue Louis XIV éclate avec sa nomination en 1669 comme évêque de Tournai, diocèse de culture espagnole et ultramontaine devenu français à la paix d'Aix-la-Chapelle (1668).

Les hôtels de Nevers ou de Liancourt où se sont connus et appréciés Choiseul et Pomponne sont les lieux privilégiés de cette sociabilité où sensibilités littéraires, politiques et religieuses se rencontrent. Le jansénisme ne prend pas forcément la forme d'une lutte pour la Vérité devant forcément déboucher sur une guerre à l'encontre du pouvoir royal ou d'un radicalisme violent et polémique. Il est un jansénisme pratiqué par les beaux esprits du temps, lié à la préciosité et à une sociabilité mondaine. Il serait illusoire de ne le considérer que comme un pâle ersatz du jansénisme théologique : nous voyons ici qu'il concerne des religieux et des personnes qui ont eu un rôle prééminent sur le devenir de Port-Royal. Querelles religieuses et luttes en faveur du jansénisme se mêlent ainsi agréablement à mille affaires quotidiennes car le réseau janséniste – si particulier soit-il – n'est pas aussi pur que l'on voudrait le croire. Tout comme les réflexions politiques, personnelles, d'intérêt local, mondaines ou littéraires se mêlent dans les lettres de l'évêque de Comminges à Pomponne, les lignes de forces qui structurent les réseaux sociaux viennent s'enchevêtrer. La relation des deux hommes possède-t-elle des fondements religieux, politique ou de pure amitié ? Sans doute tout cela à la fois : c'est ce qui fait la complexité de la notion de réseau janséniste mais qui ressert en même temps une amitié qui ne se dément pas. Quelques années plus tard, Choiseul est reçu à Pomponne, où il donne sa bénédiction au fils de son ami<sup>13</sup>, puis est l'une des rares personnes qui ont le privilège de lire le manuscrit des Mémoires de d'Andilly<sup>14</sup>.

---

<sup>12</sup> *Lettre de Monseigneur l'évesque de Comenge au roy*, Alan, 22 janvier 1664 [imprimé, cote BnF : 4-LD4-363] : « L'honneur que Vostre Majesté me fit l'année passée de me commander de travailler à l'accommodement des contestations qui sont depuis si longtemps dans l'Eglise de son royaume sur le sujet de la doctrine de Jansenius m'engage à prendre un soin particulier de luy donner des marques que je suis véritablement animé de cet esprit de paix que sa piété vouloit établir entre les theologiens de France pour faire cesser le scandale que la chaleur de ces disputes a causé depuis tant d'années. »

<sup>13</sup> MATHIS Rémi, *Le Solitaire et le Ministre. Autour de la correspondance entre Simon Arnauld de Pomponne et Robert Arnauld d'Andilly (1643-1672)*, Paris, 2010, lettre 34, Pomponne à d'Andilly, Stockholm, 19 juin 1666.

<sup>14</sup> *Ibid.*, lettre 49, Pomponne à d'Andilly, Stockholm, 11 juin 1667.



Notre édition se fonde sur les normes établies par Bernard Barbiche et Monique Chatenet<sup>15</sup>. Toutes les lettres sont conservées à la bibliothèque de l’Arsenal, à Paris, dans les papiers de la famille Arnauld, sauf la lettre 2 qui demeure en mains privées.

1. Gilbert de Choiseul à Simon Arnauld  
1659, 12 octobre. – Toulouse<sup>16</sup>

A. Bibl. de l’Arsenal, ms 6626, fol. 311-312v, autographe.

À Thoulouze, le 12 octobre,

Les mauvaises et les bones nouvelles que vous m’avés mandez m’ont esté apportées en mesme temps, ainsi vous ne m’avés point fait de mal mais j’avois scéu la maladie par une voye et je fus une heure dans la plus effroyable pene que vous puissiés imaginer mais le courrier m’apporta en mesme temps les nouvelles de la convalescence. Sans cela j’eusse pris la poste et l’emotion que m’avoit donnée ce qu’on m’avoit dit m’auroit tué ou m’auroit porté à Paris dans quatre jours<sup>17</sup>. Dieu soit loué, et je<sup>18</sup> vous remercie des bontez que vous avés eues pour moy en cette occasion. Par une de vos lettres vous me mandés que vous avez eu la fievre et par l’autre vous ne m’en parlez point, cela me fait croire que vous estes guery, dont je benis<sup>19</sup> nostre Seigneur.

Monsieur le procureur general<sup>20</sup> arriva hyer icy en bonne santé ; Mons<sup>r</sup> de Grammont<sup>21</sup> et moy avec d’aultres deputés eusmes ordre de luy faire compliment de la part des estats<sup>22</sup>. Il

---

<sup>15</sup> BARBICHE Bernard et CHATENET Monique, *L’édition des textes anciens*, Paris, Inventaire général des monuments et richesses artistiques de la France, 1993.

<sup>16</sup> Toulouse, ch.-l. de la Haute-Garonne.

<sup>17</sup> Une précédente lettre de Pomponne avertissait Gilbert de Choiseul de la maladie d’un ami commun, peut-être Madame Du Plessis-Guénégaud.

<sup>18</sup> « je » ajouté dans l’interligne.

<sup>19</sup> Corrigé sur « loue ».

<sup>20</sup> Nicolas Fouquet (1615-1680), procureur général du parlement de Paris.

<sup>21</sup> Amans de Barthélemy, seigneur de Gramont et baron de Lanta. Ce dernier fief étant l’une des vingt-deux « baronnies des états », il y représente la noblesse de Languedoc.

<sup>22</sup> Les états de Languedoc étaient chargés de voter une partie de l’impôt (le don gratuit) à accorder au roi. Ils se réunissent à Toulouse du 1er octobre au 27 décembre 1659. Gilbert de Choiseul y prend part en tant que membre du clergé, comme vingt-deux autres évêques.

s'en va au devant de Monsieur le cardinal<sup>23</sup>, qui vient à ce qu'on m'a dit par nostre dioceze<sup>24</sup>, cela m'obligera à m'en retourner chez moy pour luy faire les compliments de nos rochers. Le roy arrivera après demain<sup>25</sup>. Quand Son Eminence sera arrivée, nous sçaurons ce qu'il luy plaira de nous dire car, jusqu'à ceste heure, tout le monde est dans une très profonde ignorance de toutes choses. Pour nos estats, nos commissions et M. le procureur general mesmes dit qu'il ne sçait ce qu'on nous veut dire. Tout le monde croit qu'on nous demandera des choses immenses mais j'espere que, quand Son Eminence conestra de plus près la misere des peuples, les choses iront plus doucement<sup>26</sup>.

Mons<sup>r</sup> d'Agde<sup>27</sup> me parle si souvent de vous que je crois que vous estes l'homme du monde en qui il pense le plus.

Mais, mon Dieu, laissons là toutes choses pour parler un peu de nostre petit estat. Est-il possible de concevoir que nostre homme<sup>28</sup> demeure dans sa secheresse et qu'une occasion comme celle d'une maladie ne luy ait pas epanouy le cœur ? J'en suis tellement estonné que je n'en puis revenir. Je n'ay point eu de ses nouvelles depuis que je l'ay veu. Il avoit accoustumé autrefois de m'escire toutes les sepmaines. Je vois bien qu'il veut respandre son indifference sur tous ceux qui conoissent et qui n'approuvent pas sa froideur pour la personne du monde à qui il doit le plus. Je le plains et sens avec douleur le mal qu'il se fait. Je suis assuré que ceux qui sont faits comme vous, n'estant pas capables de ceste conduite, ne la sçauroient approuver dans les aultres.

Je ne vous demande plus que vous me conserviés votre amitié : vous me l'avez donnée de si bone foy et vous sçavés que j'en fais un si grand cas que je suis assuré que vous ne

---

<sup>23</sup> Jules, cardinal Mazarin (1602-1661), principal ministre. Il négociait alors la paix des Pyrénées et rejoint finalement la Cour à Toulouse le 22 novembre.

<sup>24</sup> Le diocèse de Comminges, dont Gilbert de Choiseul est évêque depuis 1644.

<sup>25</sup> Louis XIV fait en effet son entrée à Toulouse le 14 octobre 1659

<sup>26</sup> Les états de Languedoc sont depuis quelques années l'occasion de friction entre les communautés, attachées à leurs privilèges, et le pouvoir royal. En 1651, ils proposent 1 300 000 livres au roi qui en demande 2 750 000, ce qui oblige la baron de Lanta à faire le voyage de Paris pour s'expliquer. Mazarin s'en prend alors à Choiseul, député du clergé, disant « que le voyage de Monsieur de Comenge à Toulouse étoit cause de tout ce désordre ; que c'étoit une cabale de Paris qui les faisoit agir, qu'il le savoit fort bien, et qu'il étoit surpris d'autant plus de la conduite de ce prélat que le roy avoit donné à sa famille plus de cinquante mille écus de rente » (VIC Claude de et Vaissète Joseph, *Histoire générale de Languedoc*, Toulouse, 1872-1892, vol. xiv, col. 640-656). Lors de la session d'octobre 1657-février 1658, le roi refuse de recevoir le cahier de la province des mains de Choiseul.

<sup>27</sup> Louis Fouquet (1633-1702), frère du surintendant des finances et évêque d'Agde (1656-1702). Il est proche des jansénistes.

<sup>28</sup> Il apparaît dans la lettre 6 que cette personne est Jean Adam (1608-1694), prêtre jésuite qui a été mêlé aux polémiques jansénistes. Il a notamment publié une *Traduction des heures de l'Eglise*, destinée aux *Heures de Port-Royal* de Lemaître de Sacy. Ami de M. de Bussy et en relation avec Pomponne, il semble avoir beaucoup déçu l'évêque de Comminges, qui a du mal à lui pardonner ses dernières actions, pour une raison inconnue.

changerés point, aussi vous protestais-je que mon cœur sera tousjours à vous d'une maniere que vous en serés content. Obligés-moy, je vous conjure, d'assurer Monsieur vostre pere<sup>29</sup> que je suis son passioné serviteur.

Les peres de la Societe disent icy<sup>30</sup> que l'*Apologie*<sup>31</sup> n'a pas esté condamnée à Rome pour la doctrine qu'elle contient, qu'ils soustiennent<sup>32</sup> tousjours estre très pure, mais que ce livre a esté deffendu par prudence et par politique, à cause du bruit qu'il a excité et aussi parce qu'il est anonyme, sans approbation, sans privilege et sans nom d'imprimeur, ce qui est contre les ordonances et les loys, tant civiles qu'ecclesiastiques. On me dit hyer que Monsieur l'archevesque de Toulouse<sup>33</sup>, qui est fort de leurs amys, leur a suggeré ceste exception. Je ne sçai pas s'il est vray et ne voudrois pas aussi debiter ceste nouvelle mais je sçai que les Jesuistes pretendent se sauver par ceste voye.

Je n'ay point encor envoyé l'historiete que vous sçavés qui m'avoit ordonné de faire parce que comme je l'avois escrite quasi toute à Paris et que mes hardes ne sont pas encor arrivées, il m'a fashé d'avoir la pene d'en faire une aultre. J'attends mes papiers pour vous envoyer ce beau recit<sup>34</sup>.

M. de Bussy<sup>35</sup> a un compliment à vous faire de ma part, que je ne vous ay pas voulu faire moy mesme.

[Adresse :]

Pour

---

<sup>29</sup> Robert Arnauld d'Andilly (1589-1674), alors Solitaire de Port-Royal.

<sup>30</sup> « icy » rajouté dans l'interligne.

<sup>31</sup> *L'Apologie pour les casuistes contre les calomnies des jansénistes, où le lecteur trouvera les vérités de la morale chrestienne si nettement expliquées et prouvées avec tant de solidités qu'il luy sera aisé de veoir que les maximes des jansénistes n'ont que l'apparence de la verité et qu'effectivement elles portent à toutes sortes de pechés et aux grands relaschemens qu'elles blasment avec tant de severité*, par « un théologien et professeur en droit canon », le Père Pirot (Paris, s.n., 1657). Ce livre prend la défense de la morale et des pratiques des pères de la Société de Jésus, c'est-à-dire des Jésuites, ennemis des jansénistes. Gilbert de Choiseul avait rédigé l'année précédente une *Censure de l'Apologie des casuistes* relevant et commentant les passages les plus téméraires de l'ouvrage et en interdisant la vente et la diffusion dans l'étendue de son diocèse.

<sup>32</sup> Corrigé sur « disent ».

<sup>33</sup> Pierre de Marca (1594-1662), archevêque de Toulouse depuis 1652. Il est favorable aux Jésuites.

<sup>34</sup> Cette historiette n'ayant pas été retrouvée, nous ignorons de quoi il est question, mais il n'est pas étonnant que des textes circulent entre les personnes qui fréquentent les mêmes « salons » parisiens, où l'écrit joue un grand rôle.

<sup>35</sup> Il s'agit sans doute de François de Bussy (mort en 1667), bénédictin, docteur de Sorbonne qui refuse de participer à la condamnation d'Antoine Arnauld en 1656.

Monsieur de Pomponne<sup>36</sup>

[De la main de Pomponne :]

12 octobre 1659

M. l'évesque de Comenges

2. Gilbert de Choiseul à Simon Arnauld  
1659, 30 novembre. – Toulouse

A. Coll. de l'auteur, 5 p. et quart, autographe<sup>37</sup>.

30 novembre,

Vous me faictes assurément la justice d'estre persuadé que les marques de vostre amitié me sont tres pretieuses et que si je ne vous ay pas temoigné plus tost la joye que m'ont donné celles dont vostre derniere lettre est plene, ce n'est pas que je n'en aye tous les sentimens d'estime et de reconnaissance dont je suis capable mais que la multitude d'affaires qui occuperoient tout à fait un esprit d'une plus grande etendue que le mien m'en a osté le temps. Nous avons cru que nos estats avoient contenté le roy, on nous l'avoit mesmes tesmoigné et, en effet, ils ont fait un effort dont il n'y a point d'exemple dans nos registres ; et cela s'estoit fait de si bone grace et d'un consentement si unanime que la maniere établissoit plus l'autorité du roy que la somme n'accommodoit ses affaires. Mais ce qui devoit attirer les graces de la cour sur cette province a<sup>38</sup> donné occasion à son indignation et à ses menaces. Quelques esprits mal intentionés ont fait entendre à Son Eminence que, puisque les estats avoient fait si franchement ce pas, ils s'avanceroient bien encor s'ils estoient un peu pressés,

---

<sup>36</sup> Il s'agit là de la première mention de Simon Arnauld sous le nom de « Pomponne ». Ce dernier ne devient officiellement seigneur de Pomponne que quand son frère l'abbé Antoine Arnauld renonce à son héritage en sa faveur, à l'occasion de son mariage, en mai 1660.

<sup>37</sup> Nous avons pu acquérir cette lettre passée en vente à Drouot (Vente Piasa, 16 juin 2008, Catalogue p. 6, n°17). À la différence de celles de la bibliothèque de l'Arsenal, elle porte une cote, vraisemblablement écrite à l'occasion d'un inventaire après décès. On peut penser que les lettres de la bibliothèque de l'Arsenal sont passées au troisième fils de Pomponne, Henri-Charles, dit l'abbé de Pomponne alors que cette lettre a appartenu (avec d'autres papiers encore aux mains des descendants de Pomponne) au fils aîné, Nicolas-Simon, deuxième marquis de Pomponne.

<sup>38</sup> Corrigé sur « ont ».

de sorte que Son Eminence qui, dans le poste où elle est, ne doit point perdre d'occasion d'avancer les affaires de Sa Majesté, a cru estre bien fondée – nonobstant les parolles publiques qui nous ont esté données qu'on estoit content et qu'on n'opineroit plus sur cette matiere – de nous fayre des propositions nouvelles qui ont consterné tout le monde. Et, sur le refus qui a esté fait, l'assemblée<sup>39</sup> ayant deliberé d'envoyer une grande deputation à Son Eminence pour luy demander sa protection, elle a refusé d'escouter nos deputés, qui ont esté renvoyés à Mons<sup>r</sup> le surintendant<sup>40</sup>. Et le lendemain, qui fust hyer, nous fusmes convoqués extraordinairement, nonobstant que ce fut la feste de Saint-Sernin qui est une feste tres solennelle en cestre ville<sup>41</sup>, pour entendre<sup>42</sup> pour la derniere fois les volontés du roy qui est que si on ne consent à ce que Sa Majesté desire, elle se servira de son autorité et la resolution, comme je l'ay appris, est de separer les estats et de reduire ceste province en mesme estat que celles où il y a des eleus et où le consentement des peuples n'est pas necessaire pour les impositions<sup>43</sup>. La demande nouvelle va à trois millions. Il est vray que c'est en edits mais qui sont tous à la charge du peuple, de sorte qu'une province qui estoit accablée en accordant les années passées quinze ou seze cent mille francs, doit donner tout d'un coup cinq millions cinq mille livres. Voila l'estat des affaires publiques de deça, au moins de ce qui est connu car, pour les affaires plus generalles, persone n'en parle qu'avec obscurité. Le petit Grammont<sup>44</sup>, que vous conessés et qui est ami de Mademoiselle Le Gendre<sup>45</sup>, eust il y a trois jours un grand demeslé avec Son Eminence. Elle l'envoya querir pour le presser et, luy ayant respondu fort respectueusement qu'il ne pouvoit aller au dela de ce qu'il avoit fait, Son Eminence se mit en colere contre luy et le traita d'une maniere fort

---

<sup>39</sup> Barré : « ayant ».

<sup>40</sup> Fouquet.

<sup>41</sup> Saturnin de Toulouse, souvent appelé saint Sernin, (mort vers 250) est un des sept évangélistes de la Gaule, premier évêque de Toulouse. La collégiale construite à l'emplacement de sa tombe est alors le plus grand édifice religieux de Toulouse et la Saint-Sernin est une fête locale importante.

<sup>42</sup> Corrigé sur « recevoir ».

<sup>43</sup> C'est-à-dire que le roi désirerait passer d'un pays d'états en pays d'élections, c'est à dire charger de la levée des impôts des officiers royaux (les élus) et non plus des représentants de la province. Cette politique est surtout menée sous Henri IV et Louis XIII, ce qui aboutit à la disparition des états de Guyenne (1622) et de ceux du Dauphiné (1628). Elle échoue en revanche en Bourgogne (1629-1631), en Provence (1629-1663) et en Languedoc (1629-1632), mais on voit ici que Mazarin ne s'avouait pas vaincu et désirait encore mener la même politique en 1659.

<sup>44</sup> Amans de Barthélemy de Gramont est également appelé « le petit Gramont » par Tallemant des Réaux (*Historiettes*, éd. A Adam, 1960, vol. 2, p. 479-482). Il est connu de Pomponne et de d'Andilly car il a été chambellan de Gaston d'Orléans et car il est le frère de Gabriel de Barthélemy de Gramont, qui a eu maille à partir avec d'Andilly, après avoir écrit des choses désagréables sur lui en 1643.

<sup>45</sup> Il pourrait s'agir de Marion Legendre, jeune précieuse qui fréquentait les mêmes cercles que Choiseul et Pomponne, notamment Madeleine de Scudéry, qui en fait le portrait dans le *Grand Cyrus*. Elle est restée célibataire.

fascheuse adjoustant qu'on avoit agi jusqu'à present sur le pied de l'Ancien Testament et qu'il falloit à l'advenir compter sur le Nouveau. Grammond respondit avec esprit qu'il y avoit de quoi benir Dieu de ce que, la guerre ayant obligé Sa Majesté jusqu'à present à exiger des choses de ses sujets qui parroissoient un peu rigoureuses mais qui estoient necessaires pour le bien de l'Estat, la paix que Son Eminence venoit de nous<sup>46</sup> procurer devoit fayre attendre que Sa Majesté respandroit ses graces avec abondance sur ses peuples<sup>47</sup> et qu'il croyoit que c'estoit comme cela qu'il devoit entendre ceste difference de l'Ancien et du Nouveau Testament que Son Eminence luy proposoit. Mais Mons<sup>r</sup> le cardinal luy tesmoigna qu'il l'entendoit en un sens tout contraire et Grammond se retira après des parolles fort rudes de la part de Son Eminence qui, depuis encor, en a parlé avec beaucoup de chagrin. Hyer, Grammond tomba malade aux estats et il fallut le reporter à son logis. Ce ne fut q[u]'une foiblesse passagere qui luy donna un peu de fievre mais qui fut remarquée dans ceste conjuncture quoique, sans cela, il n'eust pas laissé d'estre malade parce qu'il y avoit quelque temps qu'il y avoit assez de disposition. J'ay voulu vous fayre un recit de nostre histoire, laquelle sans doute on ne manquera pas de debiter à Paris<sup>48</sup>.

Au reste, nostre comte<sup>49</sup> est venu si plein des bontés que vous avés pour luy qu'il ne me parle quasi d'aultre chose. Ce que je trouve de meilleur en luy de toutes les bones qualités dont vous m'avés voulu regaler est ce qu'il est fort reconnoissant de l'amitié qu'on a pour luy. Je vous conjure de vouloir bien vous charger de faire des amitiés à nostre comtesse pour moy<sup>50</sup>. Je luy escrivis la sepmaine passée et ne luy escriray point celle-cy.

Je ne vous dis rien de nostre homme parce qu'il n'en sçais rien de nouveau. Son ami est affligé à la mort et dit qu'il le rammenera à la raison. Je croi qu'il est seul capable de luy faire conestre ce qu'il doit. Je finis en vous disant que je suis comblé de joye de l'amitié que vous avés pour moy et que la continuation m'est tout à fait necessayre, la miene vous est si acquise que vous n'en devés jamais<sup>51</sup> douter un moment.

Je vous supplie de trouver bon que je fasse mille complimens à Mademoiselle Le Gendre et que je l'asseure qu'il n'y a persone au monde qui soit plus sincerement son

---

<sup>46</sup> « Nous » dans l'interligne.

<sup>47</sup> Corrigé sur « sujets ».

<sup>48</sup> On voit que la volonté de Choiseul n'est pas seulement d'informer son ami mais également de gagner des personnes de la Cour à sa cause, en diffusant les exigences exagérées de Mazarin.

<sup>49</sup> Alexandre de Choiseul, comte Du Plessis-Praslin (mort en 1672). Il est le fils du maréchal Du Plessis et le neveu de l'évêque de Comminges.

<sup>50</sup> Marie-Louise Le Lou de Bellenave, comtesse Du Plessis-Praslin.

<sup>51</sup> « devés jamais » rajouté dans l'interligne, au-dessus de « pouvés », biffé.

serviteur que moy. Je vous supplie d'assurer Monsieur vostre pere de mes tres humbles services.

[Adresse :]

Pour Celidamant<sup>52</sup>

[De la main de Pomponne :]

30 novembre 1659.

M. l'evesque de Comenges

3. Gilbert de Choiseul à Simon Arnauld  
1660, 18 janvier. – Carcassonne<sup>53</sup>

A. Bibl. de l'Arsenal, ms 6626, fol. 314-v, autographe.

À Carcassonne, le 18 de janvier,

Il me semble qu'il y a bien longtemps que nostre commerce est interrompu. Je ne sçai pas si vous y prenés garde mais, pour moy, je vous assure que je m'en apperçois fort et que je n'y prens point de plaisir. Je vous escriis d'un lieu où je suis venu au secours du comte Du Plessy, qui y est demeuré malade d'une fièvre continue fort violente et qui a failly le tuer. La tendresse y a arresté Monsieur le mareschal Du Plessy<sup>54</sup> mais comme le comte est à la fin de sa maladie et que Monsieur Ivelin<sup>55</sup>, medecin ordinayre de la reyne, qui l'a traité, assure qu'il n'y a plus rien à craindre, il s'en ira à la Cour après-demain et moy, je demeureray encor quelques jours icy, attendant que le malade ayt assés de forces pour l'emmener chez moy<sup>56</sup>, où il achevera de se guerir. Je vous entretiens de ce qui me touche parce que je sçai qu'un

---

<sup>52</sup> Célidamant est le nom précieux prêté à Pomponne dans le cercle qui gravite autour de Madame Du Plessis.

<sup>53</sup> Carcassonne, ch.-l. de l'Aude.

<sup>54</sup> César de Choiseul Du Plessis-Praslin, dit le maréchal Du Plessis (1598-1675). Il est le frère de l'évêque de Comminges.

<sup>55</sup> Pierre Yvelin (1610-1670), médecin d'Anne d'Autriche.

<sup>56</sup> Certainement au château d'Alan où se trouve le palais épiscopal, alors que la cathédrale se trouve à Saint-Bertrand-de-Comminges (Haute-Garonne, cant. Barbazan).

cœur fait comme le vostre trouveroit fort mauvais qu'on en usast aultrement.

Je vous conjure de me mander en quel estat vous voyez toutes choses et si les conversations et les eclaircissements ont produit quelque'effet. On m'a mandé que l'homme que vous sçavés se plaint de moy. Personne ne peut mieux respondre de mes sentimens que vous et si ses plaintes sont bien ou mal fondées, peut-estre que dans la revolution des choses humaines, il viendra quelque moment auquel il sera permis de reveler le secret et, alors, vostre sincerité confondra l'injustice qu'on me fait. Je dis la vostre car ce que diroit M. de Bussy en ma faveur sur ce sujet seroit suspect, quoyqu'à parler equitablement, il ne le deut pas estre, car, en verité, on ne sçauroit avoir des sentimens plus juste qu'il a fait. Dieu veuille ouvrir les yeux aux gens et les faire faire toutes les reflexions necessaires. Pour moy, je vous advoue que je voy avec pitié et avec douleur rompre une amitié dont le fondement me paroissoit si<sup>57</sup> solide.

Je ne vous mande point de nouvelles parce que vous les avés aussi tost que nous. Je croi que Monsieur le procureur general est arrivé à cette heure car Monsieur d'Agde, qui passa icy il y a huit jours, me dit qu'il le croyoit. Je vous supplie, quand vous le verrés, de l'assurer qu'il n'y a personne qui soit plus sincerement son serviteur que moy.

Adieu Monsieur, je suis tout à vous. Mille amitiés s'il vous plaist à Monsieur vostre pere, que j'honore infiniment.

[Adresse :]

À Monsieur

Monsieur d'Andilly

à Pomponne<sup>58</sup>

[De la main de Pomponne :]

18 janvier 1660

Monsieur l'evesque de Comenges

#### 4. Gilbert de Choiseul à Simon Arnauld

---

<sup>57</sup> Corrigé sur « la plus ».

<sup>58</sup> Pomponne, Seine-et-Marne, cant. Lagny-sur-Marne.



1660, 30 janvier. – Carcassonne

A. Bibl. de l' Arsenal, ms 6626, fol. 316-317v, autographe.

À Carcassonne, le 30 de janvier,

Vous verrés bien par la date de cette lettre que la nouvelle qu'on vous avoit donnée du comte Du Plessy estoit veritable. Il a esté en grand peril mais, grace à Dieu, il est presentement en convalescence et j'espere que dans deux ou trois jours au plus tard il sera en estat de partir d'icy et de venir dans mon desert, où il attendra en reprenant ses forces que la cour soit de retour en ce pays. Je commence par là à repondre à vostre lettre du 14, affin de le faire par ordre et pour vous tirer de l'inquietude où vostre bonté vous avoit mis.

Je suis très obligé à l'homme<sup>59</sup> dont vous me parlés et dans l'amitié duquel vous me mandés que j'ay fait tant de progrez dans le voyage de Toulouze ; s'il compte la mienne pour quelque chose, vous le pouvés assurer qu'elle luy est fort acquise et que je suis tres fidellement son serviteur. Je luy escriis pour le feliciter de ce que l'intelligence est retablie entre les deux freres qu'il a dans cette province, comme il le souhaitoit.

Je tremble en commençant à vous repondre sur le troisieme article de vostre lettre. Nous avons fait jusqu'à cette heure tout ce que nous avons pu pour nous tromper et pour trouver des excuses à ce qui n'en meritoit point mais en verité la chose est venue à un tel excez qu'il n'y a plus de pretexte de l'adoucir et tout ce qu'on peut faire pour cet homme est de demander à Dieu avec gemissemens qu'il luy change le cœur.

Je suis de vostre sentiment et il est vray<sup>60</sup> q[u] un tel exemple nous decouvre le danger qu'il y a dans l'amitié mais après tout, mon cher Monsieur, il vaut mieux estre trompé que de n'avoir point d'amis et il n'y a point d'apparence de passer sa vie sechement et languissement sans epanchement de cœur parce que nous trouvons des gens qui en abusent. Cette rencontre me donne de la douleur par la pene qu'elle fait<sup>61</sup> aux gens que j'ayme et parce que je perds moy mesme un ami que je croyois sincere et en qui nous ne pouvons pas desavouer qu'il n'y ayt<sup>62</sup> du merite mais duquel nous sommes contraint de rabattre la meilleure partie en

---

<sup>59</sup> Nous n'avons pu déterminer de qui il est question.

<sup>60</sup> « il est vray » rajouté dans l'interligne à la place d'un mot biffé, illisible.

<sup>61</sup> Corrigé sur « donne », biffé.

<sup>62</sup> Ici, un mot biffé, illisible.

confessant que nous avons esté trompés de tout celuy que nous luy donnions du costé du cœur. Mais je vous assure que cela ne m'a pas fait faire la moindre reflexion qui puisse estre desavantageuse à aucun de mes autres amys. Comme cet exemple est monstrueux, il ne faut pas que nous apprehendions de trouver souvent de telles choses : les monstres sont rares aussi bien que les miracles et, si cela nous doit rendre circonspects à donner notre amitié, nous ne devons voir aucune pene à l'égard de ceux à qui nous l'avons desja donnée. Pour moy, je crois estre tout à fait en sureté et je jurerois que dans le petit nombre de ceux que j'appelle mes veritables amys, il n'y en a<sup>63</sup> aucun, non seulement qui soit capable d'une chose pareille à celle que nous deplorons en la personne de ce pauvre homme qui me fait un<sup>64</sup> estrange pitié, mais du moindre manquement où le cœur puisse avoir part.

Je pretends que cette securité avec laquelle je parle n'est pas un petit eloge pour vous car, en verité, sans me servir des termes de respect, d'honneur et de tous ces grand<sup>65</sup> mots dont on a accoustumé de former les compliments, je vous ayme fort tendrement et fort sincerement. Mon Dieu, quelles exclamations fera Monsieur vostre pere si on luy conte ceste histoire et combien de beaux apophtegmes nous apprendra-t-il, luy qui est le maistre et le docteur de l'amitié<sup>66</sup> ? Je croi que je n'ay pas raison de me plaindre en mon particulier après qu'on a si essentiellement offensé une persone à qui on doit tout mais, en verité, je ne sçaurois m'empescher de vous marquer au moins mon ressentimenet et de vous dire que j'ay besoin de l'Evangile pour m'empescher de me vanger d'un homme qui, par ses discours, m'auroit brouillé avec la persone du monde qui m'est la plus chere, si elle n'avoit eu plus de justice pour ne pas se laisser prevenir contre moy que luy d'artifices pour me faire du mal. Peut-estre n'a-t-il eu pensée que de se justifier mais tousjours est-il vray que c'est une estrange maniere de se sauver en detruisant un innocent et qu'il est bien indigne d'un homme d'honneur d'en user de la sorte. Il vaut mieux que je finisse car, quelque resolution que j'aye faite de pardonner, comme il ne me pouvoit faire un plus grand outrage que de me vouloir arracher du cœur de M. de Bussy, peut-estre dans un plus long discours m'eschappera-t-il quelque chose qui seroit contre le charité. En voilà trop. Je suis tout à vous.

[Adresse :]

---

<sup>63</sup> « a » rajouté dans l'interligne.

<sup>64</sup> *Sic.*

<sup>65</sup> *Sic.*

<sup>66</sup> D'Andilly passe alors pour « l'ami universel » et il se dit lui-même dans ses *Mémoires* « savant en amitié ».

Pour

Monsieur de Pomponne

[De la main de Pomponne :]

30 janvier 1660

Monsieur l'evêque de Comenges

5. Gilbert de Choiseul à Simon Arnauld  
1660, 13 février. – s.l.

A. Bibl. de l'Arsenal, ms 6626, fol. 319-320, autographe.

13 février,

On ne sauroit sentir plus que je fais les obligations que je vous ay et la maniere dont vous me parlez de ce qui me touche est si insinuante que quand je n'aurois pas le cœur fait comme je l'ay, il ne pourroit s'empescher d'estre tout à vous. Enfin, Dieu nous a conservé ce pauvre comte et je l'ay ammené dans mon desert<sup>67</sup>, où il reprend ses forces d'une façon qui me fait esperer beaucoup de santé pour luy. Sa maladie m'a fait assurément beaucoup de mal mais les expressions de vostre amitié sur ce sujet me font aisement oublier toutes les penes que j'ay eues. Croyez, je vous conjure, que je suis pour vous comme vous me mandez que vous estes pour moy, je ne saurois rien dire de plus tendre ny de plus veritable.

J'avois sceu toutes les conversations que nostre homme avoit eu avec Mons<sup>t</sup> de Bussy mais je n'avois pas appris qu'il se fust ouvert à vous de la maniere qu'il vous a parlé. Je voi bien qu'il n'est pas en disposition de revenir et qu'il ne veut que sauver les apparences : je ne comprends pas qu'un cœur puisse estre en cet estat après tout ce qui s'est passé. Je ne douttois pas que Monsieur vostre pere seroit estrangement surpris de cette affaire : dans la lettre qu'il m'a fait l'honneur de m'ecrire<sup>68</sup> il ne m'en dit qu'un mot, mais qui marque bien ses sentimens sur ce sujet. Je vous conjure de mettre la reponse que je luy fais dans votre paquet quand

---

<sup>67</sup> Saint-Bertrand de Comminges, comparé au désert des premiers ermites chrétiens.

<sup>68</sup> Lettre non retrouvée.

vous luy ecrivez<sup>69</sup> et de m'ayder à luy bien persuader le respect et l'amitié que j'ay pour luy. Le comte Du Plessy me charge de vous assurer de sa reconnaissance et de son attachement pour vous ; et moy, je vous conjure de croire que personne au monde n'est à vous avec plus de passion que moy.

Depuis avoir écrit cette lettre, j'ay receu celle que vous m'avez écrite du 4 de ce mois, l'adresse de mademoiselle Peyre<sup>70</sup> à Toulouze est infaillible : j'ay receu toutes celles que vous luy avez adressée<sup>71</sup>. Vous m'avez mandé beaucoup de nouvelles mais celle de la mort de M. le duc d'Orleans<sup>72</sup> m'a fort surpris : voilà M. le prince raccomodé à la cour<sup>73</sup> et Monsieur d'Orleans mort sont des conjonctures bien considerables. Je vous assure que je n'ay pas moins de déplaisir de quoi vous ne ferez pas le voyage de la Cour que vous m'en tesmoignez et que c'eust esté pour moy une joye inconcevable. Je n'ay pas le temps de repondre comme je voudrois à tout ce que vous m'escrivés si obligeamment là dessus mais je le sens avec la tendresse que doit avoir l'homme du monde qui est le plus à vous.

[Adresse :]

Pour

Monsieur de Pomponne

[De la main de Pomponne :]

13 février 1660.

M. l'evesque de Comenges

6. Gilbert de Choiseul à Simon Arnauld  
1660, 26 février. – s.l.

A. Bibl. de l'Arsenal, ms 6626, fol. 321-322, autographe.

---

<sup>69</sup> Choiseul n'écrit pas directement à d'Andilly mais lui fait parvenir ses lettres par l'intermédiaire de Pomponne.

<sup>70</sup> Pour plus de sûreté dans la correspondance, Pomponne n'envoie pas directement ses lettres à Gilbert de Choiseul mais utilise un tiers, à Toulouse.

<sup>71</sup> *Sic.*

<sup>72</sup> Gaston d'Orléans (1608-1660), frère de Louis XIII, est mort le 2 février.

<sup>73</sup> Louis II de Bourbon-Condé, dit le Grand Condé (1621-1686), passé du côté des Espagnols, se réconcilie avec son cousin Louis XIV à la Paix des Pyrénées (1659).

26 fevrier,

Vous estes en verité le meilleur et le plus soigneux ami du monde, vous n'avez quasi pas manqué une sepmaine à m'escire depuis la maladie de mon nepveu. À vous voir faire, il semble que vous ayez envie de m'enlever le cœur. Si vous avez ce dessein, vous avez bien pris vos mesures et je vous proteste que je sens pour vous tout ce que peut sentir un ami tendre, un serviteur fidelle et un homme penetré de votre merite. Faites votre compte là-dessus et soyez assuré que je ne relasche jamais rien de tout cela.

La lettre à laquelle je repons est du 10<sup>74</sup>. Ce que vous me mandez de nostre Pere Adam m'epouvante et je n'aurois jamais cru qu'il se fust porté à de si horribles excez : que c'est une chose execrable qu'un mauvais cœur pour ses amis ! Je luy pardonnerois quand il me jetteroit de la boue au visage et je croirois estre bien traité de luy quand il me feroit les derniers outrages après ce que vous me mandez qu'il vous a dit de M. de Berny<sup>75</sup>, et je soustiens qu'il n'y a pas d'exemple d'une telle abomination. M. de Bussy a raison de prendre le parti qu'il veut prendre pour le laisser tomber dans son neant mais je vous advoue que je ne serois pas capable d'une telle moderation, [v] à moins d'un secours extraordinaire de ceste grace que saint Augustin appelle<sup>76</sup> *magnam et robustam*<sup>77</sup> et je vous assure que je n'ozerois vous en parler davantage de peur de donner quelque chose à la vengeance.

Je vous suis bien obligé des bons offices que vous avez rendu à M<sup>r</sup> de Faverolles<sup>78</sup>, j'ay une estreme joye de ce qu'il a pris<sup>79</sup> une conduite toute opposée à celle d'Adam, cela me

---

<sup>74</sup> Lettre non retrouvée.

<sup>75</sup> Pour Pomponne, M. de Berny désigne habituellement Louis de Lionne, marquis de Berny (1646-1708), fils de Hugues de Lionne, récent négociateur du traité des Pyrénées, qui est nommé en 1663 secrétaire d'État des Affaires étrangères. Il pourrait cependant s'agir d'une autre personne car on voit mal en quoi que ce tout jeune pourrait être lié aux affaires du P<sup>r</sup> Adam.

<sup>76</sup> « appelle » ajouté dans l'interligne.

<sup>77</sup> « grande et robuste » La question de la nature et de la nécessité de la grâce divine pour faire son salut est au centre des querelles théologiques jansénistes. Gilbert de Choiseul fait ici référence à un passage du *De Gratia et libero arbitrio (Traité de la grâce et du libre arbitre)* de saint Augustin (XVII, 33) : « Qui ergo uult facere Dei mandatum et non potest, iam quidem habet uoluntatem bonam, sed adhuc paruam et inualidam; poterit autem, cum *magnam* habuerit *et robustam* » (Ainsi, celui qui veut s'acquitter de la mission que Dieu lui a confiée et en est incapable possède assurément de bonnes dispositions, mais dérisoires et inopérantes. Il ne se montrera efficace que quand elles seront grandes et robustes). Notre traduction.

<sup>78</sup> Les Faverolles font partie des familles amies de Port-Royal. Parmi ses membres, Marguerite de Faverolles, qui épouse Jean Hamelin en 1630, prêtera de l'argent à Pomponne pour l'achat de la charge de secrétaire d'État en 1671. Elle avait quinze frères et sœurs : ce M. de Faverolles est sans doute l'un de ses frères.

<sup>79</sup> « le contrepied » biffé.

fait comprendre que ses affaires vont bien. Pour ce que vous demandez touchant l'employ que M. de Folembay doit procurer à cet homme<sup>80</sup> je me trouve bien embarrassé. Je sçay qu'il fault tenir sa parole mais je sçay aussy qu'il fault que celuy à qui on la tient demeure dans les regles de devoir. Je ne me mettrois pas mesmes encor en peine de cela et j'aymerois mieux ne manquer pas à un homme qui m'auroit manqué mais je crains qu'il ne fasse rien qui vaille pour les interests qui luy seront commis car que ne peut-on craindre après ce que nous voyons. Je crains de plus que, comme le public ne sçaura pas encor l'estat auquel il sera avec M. de Bussy, on ne mette quelque chose de ce qu'il fera sur son compte et je vous assure qu'il y a long temps que je fais mes reflexions là-dessus et nous en avons mesme souvent parlé le premier amy de Mons<sup>r</sup> de Bussy et moy. Comme je dois le revoir dans peu de jours et qu'il n'y a rien qui presse, je ne veux pas encor vous mander quel sera mon dernier sentiment là-dessus.

Nostre comte vous baise mille fois les mains et par la reconnoissance qu'il a de l'amitié que vous avez pour luy, je crois qu'il merite que vous l'aymiez. Il se fortifie tous les jours et, dans peu, il ne paroistra pas qu'il ayt esté malade. Je vous fais la mesme priere par laquelle vous finissez votre lettre et je vous conjure non seulement de me conserver votre amitié mais de l'augmenter et de croire que je le souhaite avec toute la passion imaginable.

[Adresse :]

À Monsieur,

À Monsieur d'Andilly, conseiller du roy en ses conseils<sup>81</sup>,

rue de la Verrerie<sup>82</sup>,

à Paris

[De la main de Pomponne :]

26 fevrier 1660

M. l'evesque de Comenges

---

<sup>80</sup> « à cet homme » dans l'interligne

<sup>81</sup> Si Pomponne avait été conseiller d'État au moment au son père se retirait du monde, une réforme du Conseil l'avait privé de cette place en 1657. Il ne la retrouve qu'en 1669, pendant son ambassade des Provinces-Unies.

<sup>82</sup> La grand-mère maternelle de Pomponne, Catherine Marion, avait hérité une maison située dans cette rue de la paroisse Saint-Merry : elle est la résidence principale de d'Andilly jusqu'à son retrait à Port-Royal puis celle de Pomponne jusqu'à ce que, devenu ministre, il achète un hôtel particulier (1673).

7. Gilbert de Choiseul à Simon Arnauld  
1660, 13 mars – s.l.

A. Bibl. de l’Arsenal, ms 6626, fol. 323, autographe.

13 mars,

Je receus la sepmaine passée deux lettres de vous. Par la derniere, vous me marquiez ce qui avoit esté resolu dans le Conseil que M. du Noizet devoit ecrire au fils de M. de Bellasise. Je sçay qu’il l’a fait comme on luy a ordonné car vous sçauvez qu’il n’y eut jamais un homme plus docile. Enfin les choses sont donc sans retour et le peché d’Adam<sup>83</sup> a tellement corrompu la nature qu’il n’y a pas moyen de la guerir. Je vous assure mais je vous l’assure sincerement que, quelque mal qu’il m’ait fait, j’en ay de la douleur et que je voudrois achepter la conversion de cet homme au prix de mon sang, que le billet de M. Hervé le pere m’a plu et que j’aurois reconnu son esprit, son genie et ses sentimens quand il auroit esté escrit par une main inconnue. Je fais tous les jours des reflexions sur les devoirs de l’amitié mais, en verité, le plus sçavant homme du monde en cette matiere auroit toujours de quoi apprendre d’un tel maistre. Je voi bien que M. de Bussy ne viendra pas en ce pays et, de la maniere qu’il m’ecrit, je ne l’espere plus. Plaignez un peu le deplaisir que j’en ay et ne vous rejouissez pas tant que cette resolution que je ne vous fasse quelque compassion.

Adieu, mon cher Celidamant, continuez de m’aymer, en verité la tendresse que j’ay pour vous le merite. Je vous supplie d’assurer Monsieur et Madame de Feuquières de mes respects<sup>84</sup>.

[Adresse :]

Pour

Monsieur de Pomponne

---

<sup>83</sup> S’il est bien question du P. Adam, il s’agit là d’un jeu de mot sur le nom de ce dernier. On répète à son sujet une anecdote jouant sur la même équivoque que l’on retrouve dans les *Menagiana* : après son prêche, « la reine parla à M. le prince de Guéménée et lui demanda ce qu’il en pensait. Madame, je suis pré-adamite, lui répondit ce prince. La reine lui demanda ce que cela voulait dire. C’est que je ne crois pas, Madame, répliqua-t-il que le P. Adam soit le premier des hommes » (édition de 1715, t. III, p 69).

<sup>84</sup> Isaac de Pas, marquis de Feuquières (1618-1688), cousin et ami de Pomponne, et sa femme Anne-Louise de Gramont ( † 1666), sœur du maréchal de Gramont.

[De la main de Pomponne :]

13 mars 1660

M. l'évesque de Comenges

8. Gilbert de Choiseul à Simon Arnauld  
1660, 2 mai. – Bayonne

A. Bibl. de l'Arsenal, ms 6626, fol. 325-326, autographe.

À Bayonne, le 2 de may,

Une lettre que le chevalier Du Plessy<sup>85</sup> a apporté<sup>86</sup> à Mons<sup>r</sup> Du Plessis nous a appris que la nopce devoit se faire mardy dernier<sup>87</sup>. J'ay bien de l'impatience d'apprendre qu'elle soit faite. Je croi qu'il est assez inutile de vous dire que j'en ay beaucoup de joye pour vous le persuader mais j'ay trop de plaisir de vous parler de ce qui vous est agréable pour ne pas le faire. Je prie Dieu qu'il comble ce mariage de toutes les graces et de toutes les benedictions que nous pouvons desirer chrestienement. Je n'en escriis rien encor à Monsieur vostre pere parce que je veux apprendre la conclusion auparavant mais j'entre dès à present dans tous les sentimens de joye que je suis assuré qu'il en a.

Le mariage du roy se faisant dans nostre province ecclesiastique<sup>88</sup> j'ay cru que je devois y assister, outre que j'ay eu le plaisir de venir depuis Auch<sup>89</sup>, où nostre assemblée provinciale<sup>90</sup> m'avoit conduit avec Monsieur Du Plessis. La Cour arriva icy hyer au soir, on croit que le roy d'Espagne<sup>91</sup> arrivera à Fontarabie<sup>92</sup> environ le 12 et que les entreveus pourront

---

<sup>85</sup> César Auguste de Choiseul, chevalier Du Plessis puis deuxième duc de Choiseul (1637-1705). Il est le deuxième fils du maréchal Du Plessis (qui devient duc de Choiseul en 1665).

<sup>86</sup> *Sic.*

<sup>87</sup> C'est-à-dire le mardi 27 avril 1660. Le mariage de Pomponne avec Catherine Ladvoat (1637-1711), cousine de l'épouse de Fouquet et fille d'un maître des comptes, a en réalité eu lieu le samedi 8 mai.

<sup>88</sup> Le roi Louis XIV devait épouser Marie-Thérèse d'Autriche à Saint-Jean-de-Luz. Cette ville appartient au diocèse de Bayonne, qui est suffragant d'Auch, tout comme celui de Comminges.

<sup>89</sup> Auch, ch.-l. du Gers.

<sup>90</sup> Le diocèse de Comminges est suffragant de l'archidiocèse d'Auch (auj. préf. du Gers)

<sup>91</sup> Philippe IV (1605-1665), roi d'Espagne (1621-1665).

<sup>92</sup> Fontarrabie, Espagne, Comm. aut. basque, Guipuzcoa, sur la rive gauche de la Bidassoa.



durer environ huit jours, de sorte que la dernière cérémonie du mariage pourra se faire le 20 et, après, sans delay, on reprendra le chemin de Paris pour y estre vers la Saint-Jean<sup>93</sup>. Il y a apparence que Mons<sup>r</sup> le cardinal et Dom Louys<sup>94</sup> demeureront quelques jours après leurs majestés pour conferer encor ensemble.

Il ne faut pas vous entretenir plus longtemps car vostre temps est à cette heure trop pretieux. Je vous supplie de dire à la jeune dame<sup>95</sup> que vous recevez une lettre d'un homme que vous aimez et qui aura pour elle toute sa vie plus de respect que personne du monde. Je l'en assureray moy-mesme quand nous aurons appris que l'affaire sera faite, car je pretends que vous me considerez comme si j'estois de vostre famille ; en verité je n'ay pas moins d'amitié et de tendresse pour vous que si cela estoit.

[Adresse :]

À Monsieur

Monsieur Arnauld d'Andilly

à Paris

[De la main de Pomponne :]

2 may 1660

M. l'evesque de Comenges

9. Gilbert de Choiseul à Simon Arnauld  
1662, 7 mars – s.l.

A. Bibl. de l'Arsenal, ms 6036, fol. 116, autographe.

7 de mars 1662,

On n'entreprend pas de consoler une ame aussi ferme que la votre et qui est à

---

<sup>93</sup> Le mariage n'est finalement célébré que le 9 juin. Leur entrée royale à Paris n'a lieu que le 26 août.

<sup>94</sup> Luis de Haro (1598-1661), ministre de Philippe IV et négociateur du traité des Pyrénées.

<sup>95</sup> Catherine Ladvoat, jeune épouse de Pomponne.

l'épreuve de toutes les bizareries et les mauvais traitemens de la fortune, mais au moins ne pouvez vous pas trouver mauvais qu'on sente ce que vous ne sentez pas et je ne croi pas que vous attribuez à foiblesse que vos amis s'affligent de ce qui ne vous afflige point.

En verité, une disgrace pour moi ne me toucheroit gueres pourveu que je fusse innocent mais je ne sçauois m'empescher de sentir furieusement la votre, quoiqu'elle ne soit fondée que sur les mauvais offices qu'il fault que la calomnie vous ait rendus. Je parle avec cette confiance, ne sçachant pas le detail de vostre affaire parce que je sçais que vous estes incapable de manquer à vostre devoir.

Je vous écris sans sçavoir quel circuit fera ce billet mais en quelque lieu qu'il vous soit rendu, il vous assurera très sincerement de la continuation d'une inviolable amitié et d'un desir passioné que j'ay de vous servir.

[Adresse :]

Pour

Monsieur de Pomponne

[De la main de Pomponne :]

7 mars 1662

M. l'évesque de Commenge

10. Gilbert de Choiseul à Simon Arnauld  
1662, 6 novembre. – s.l. [Toulouse ?]

A. Bibl. de l'Arsenal, ms 6626, fol. 327-328, autographe.

6 de novembre,

J'ay lu votre lettre avec plus d'attention qu'aucune que j'aye jamaus receu de vous parce qu'il me sembloit que c'estoit un songe en voyant la datte ; vous m'eussiez bien obligé s'il vous eust plu de m'eclaircir et de me dire sy des bords de la Marne vous deviez venir sur

ceux de la Seine<sup>96</sup>. Je le souhaite de tout mon cœur et d'avoir la joye et l'honneur de vous y embrasser.

J'ay ordre d'y aller mais je veux sçavoir auparavant si l'estat auquel nous avons mis l'affaire par un miracle de la grace de Dieu soit tel qu'il soit agreable aux gens que vous aimez. Je vous assure qu'on a menagé toutes choses avec autant d'exactitude qu'il a esté possible et je ne me suis pas mesme tant avancé qu'il se sont avancés eux mesmes par mille actes publics. Je leur ay envoyé le projet et j'attends leurs sentimens pour estre déterminé à aller ou à demeurer dans mes deserts<sup>97</sup>. Plust à Dieu que je puisse gouster avec vous cet hyver le plaisir du succez de cette entreprise qui seroit l'ouvrage pur de la toute puissante [328] providence de Dieu. Quoi qu'il en arrive, je suis assuré que vous me sçaurés bon gré de mon intention. En verité, je vous ay regardé bien souvent<sup>98</sup> et la reflexion que j'ay faite sur la joye que vous en auriez m'a esté mille fois la plus agreable du monde Vous m'avez autrefois dit que j'estois un « heros en amitié », je vous advoue que j'ay esté fort touché de cet eloge et qu'il me semble mesme que pour m'en rendre digne, j'ay bien fait du chemin dans le pays dont on fit une si belle carte il y a quelques années<sup>99</sup> et si vous n'estiez persuadé que j'ay pour vous tous les sentimens qui me peuvent loger dans vostre cœur, je serois le plus malheureux homme du monde. Je suis infiniment obligé à la dame dont vous eustes la bonté de me faire des recommandations à la fin de vostre lettre<sup>100</sup> et je vous supplie de l'assurer de mes respects et de mon obeissance.

[De la main de Pomponne :]

6 novembre 1662

M. l'evesque de Comenges

---

<sup>96</sup> Après l'arrestation de Fouquet, Pomponne est exilé à Verdun, par un ordre du roi du 2 février 1662. Il semble cependant avoir expédié une lettre à Gilbert de Choiseul depuis les bords de la Marne, ce qui signifie habituellement le domaine de Pomponne, à quelques lieues de Paris. Nous savons que Pomponne ne respectait pas son exil de la manière la plus stricte, se rendant parfois à Metz ou à l'abbaye de Haute-Fontaine à côté de Saint-Dizier mais un voyage à Pomponne n'en demeure pas moins surprenant. Par « les bords de la Seine », il faut sans doute entendre Fresnes, domaine des Du Plessis, que Pomponne avait l'habitude de fréquenter et où il rencontrait l'évêque de Choiseul.

<sup>97</sup> C'est-à-dire à retourner résider en Comminges. Gilbert de Choiseul avait été choisi par le P. Annat, jésuite et confesseur du roi, comme intermédiaire pour calmer les polémiques nées de l'obligation de signature du Formulaire : il rencontrait alors souvent le P. Ferrier, recteur du collège des Jésuites de Toulouse, délégué par le P. Annat.

<sup>98</sup> Rajouté dans l'interligne à la place d'un mot biffé, illisible.

<sup>99</sup> La carte de Tendre de Madame de Scudéry, publiée dans *Clélie, histoire romaine* en 1656.

<sup>100</sup> Certainement Madame de Pomponne.

11. Gilbert de Choiseul à Simon Arnauld  
1662, 15 novembre. – s.l.

A. Bibl. de l'Arsenal, ms 6626, fol. 329, autographe.

J'ay appris la perte que vous avez faite de mademoiselle votre fille<sup>101</sup> et, quoiqu'il soit bien mal seant à un homme chrestien et surtout de ma profession de regretter une personne dont on est assuré de la beatitude, je ne sçaurois neanmoins m'empescher d'estre affligé, parce qu'on m'a mandé que vous l'estes. Mon amitié me transforme tellement en mes amis que je suis touché de tout ce qui les touche. J'espere pourtant que nostre Seigneur, qui avoit beni votre mariage, vous consolera bientost par une nouvelle benediction<sup>102</sup>. Cependant, je Le supplie d'estre votre consolation. La tribulation est la voye du salut, il vous conduit en tout comme il fait de ceux qu'Il aime : vous estes trop chrestien pour ne L'en pas remercier. Je vous supplie que Madame votre femme sçache les sentimens que j'ay de votre perte commune et que cette lettre vous assure l'une et l'autre qu'on ne peut estre plus à vous que je suis.

[De la main de Pomponne :]

15 novembre 1662

M. l'evesque de Commenges.

Rémi MATHIS  
Archiviste paléographe  
Bibliothèque nationale de France

40 000 caractères

8450 mots

---

<sup>101</sup> Le premier enfant de Pomponne, Marie-Marguerite-Angélique, née le 15 juin 1661, vient alors de mourir au mois d'octobre.

<sup>102</sup> Pomponne et sa femme avaient eu un second enfant – Nicolas-Simon – en mai 1662. Neuf autres suivront jusqu'en 1679.